



---

## POUR INFORMATION

Changement concernant les étiquettes des produits d'aphérèse

Lettre aux clients 2021-42

---

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Bonjour,

À partir de février 2022, sous réserve d'autorisation de Santé Canada, la quantité d'anticoagulant utilisée ne sera plus indiquée sur les étiquettes des produits d'aphérèse fabriqués par la Société canadienne du sang. Ce changement découle d'une volonté de supprimer toute information sans valeur ajoutée de nos processus. Cela n'aura aucune répercussion ni sur le code des produits ni sur le type d'anticoagulant utilisé.

Principaux changements à prévoir :

- Les étiquettes des unités de plaquettes et de plasma d'aphérèse indiqueront uniquement le type d'anticoagulant utilisé — la quantité utilisée ne sera plus mentionnée.
- Pendant la transition et jusqu'à épuisement des stocks, il se peut que vous receviez des produits pour lesquels la quantité d'anticoagulant utilisée figure sur l'étiquette.
- La circulaire d'information sera mise à jour pour tenir compte de ce changement.

Veuillez transmettre ces informations aux professionnels de la santé de votre établissement à qui elles pourraient être utiles.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au [www.sang.ca](http://www.sang.ca), dans la section Hôpitaux. Si vous avez des questions concernant cette lettre ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à vous adresser à votre agent de liaison.

David Howe  
Directeur, Gestion des procédés de la chaîne d'approvisionnement